

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

12729 - faire un don de sang au profit d'un mécréant qui n'est pas en guerre contre nous...

question

Comment juger le don de sang effectué en pays infidèle où l'acte profite le plus souvent à des infidèles ? Dans certains cas des enfants souffrent d'hémophilie. Ces enfants éprouvent un besoin urgent d'une certaine quantité de sang... Est-ce que le fait de leur faire profiter d'un don de sang est assimilable au cas qui fait l'objet de la question ? Un imam m'a dit qu'il ne faut pas faire un don de sang .. Est-ce exact ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Interrogé à ce sujet, Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah le Très Haut lui accorder sa miséricorde) a dit : « Je ne sais rien qui l'empêche puisqu'Allah le Très Haut dit dans Son grand livre : **Allah ne vous défend pas d' être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures.** (Coran, 60 : 8). Le Transcendant nous a donc informé qu'Il ne nous est pas interdit de bien traiter les infidèles qui ne nous ont pas combattu ni expulsé de nos maisons. Or celui qui se trouve dans un cas urgent doit être secouru. La mère d'Asma bint Abi Bakr as-Siddiq (P.A.a), alors mécréante, rendit visite à sa fille à Médine pendant la trêve conclue entre le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et les habitants de La Mecque, histoire de solliciter sa bienfaisance. Asma demanda l'avis du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et celui-ci lu dit : **traite bien ta mère, même si elle reste mécréante .**

Quand une personne à laquelle un accord de protection nous lie ou un infidèle ou un réfugié qui n'est pas en guerre contre nous, quand ces gens-là éprouvent un besoin urgent de sang, il n'y a

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

pas de mal à leur en faire don à titre d'aumône. C'est comme si l'on était obligé de manger un cadavre. Vous en serez récompensé (par Allah). Il n'y a aucun mal à secourir celui qui éprouve un besoin urgent d'aumône. »

Extrait des Fatwa Nour ala ad-Darb, tome 1, p. 376.

Cela étant, l'infidèle qui est en guerre contre les musulmans ne peut pas bénéficier d'un don de sang puisque cela reviendrait à l'aider dans son agression contre les musulmans. Ce qui est très grave. Nous demandons à Allah la sécurité et la paix.